

Mise en place de la facturation électronique

Modalités de transmission de vos factures à compter du 1er septembre 2026

À PARTIR DU
01/09/2026

Merci d'appliquer les modalités ci-dessous selon votre situation.

01

Si vous êtes soumis à l'obligation d'émission

Transmettez vos factures via votre plateforme agréée (PA), en utilisant l'adresse électronique de facturation de la société concernée indiquée ci-dessous.



Si vous êtes déjà inscrit et que vous avez choisi une adresse électronique de facturation différente de votre SIREN, merci de nous en informer.

02

Si vous n'êtes pas encore soumis à l'obligation d'émission



Transmettez vos factures au format PDF à l'adresse :

facture@polygone-sa.fr

Adresses électroniques de facturation de nos sociétés À utiliser pour le routage de vos factures

ENTITÉ	ADRESSE
Interrégionale Polygone	405420159
Polygone Massif Central	406920025

IMPORTANT - RÉFÉRENCES INTERNES OBLIGATOIRES

Chaque facture devra **impérativement** comporter l'une des références internes suivantes afin d'être orientée vers le bon interlocuteur et traitée dans les meilleurs délais :



Numéro de bon de commande



Numéro de marché



Numéro de compteur



Numéro de programme construction / tranche / poste de dépenses

Merci pour votre collaboration. Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Cordialement,

La Direction financière